



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

généralités

Question écrite n° 50231

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les pratiques commerciales liées à la voyance. En effet, la crise actuelle fragilise nombre de nos concitoyens qui cèdent aux promesses d'un avenir meilleur. De fait, la publicité abusive et agressive déployée par ce secteur trompe les personnes fragilisées par des accidents de la vie, tant personnels que professionnels. Certains se trouvent alors surendettés et présentent des comportements addictifs. Une récente expertise de l'INSERM sur les jeux de hasard et d'argent, rendue publique le 22 juillet 2008, a mis en évidence l'émergence d'un véritable phénomène de société. Il paraît légitime de commander une étude comparable pour le domaine de la voyance. Selon ses résultats, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure le Gouvernement peut inclure la vigilance concernant les activités de la voyance dans le plan de lutte contre les addictions 2007-2011.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50231

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5089

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)